

## Règlement des cotisations

### Cotisations 20XX :

Les cotisations sont payables comme suit :

- **Un versement annuel** (décembre 20XX n-1) soit : CHF **400.-**
- **Ou en deux fois :**
  - En décembre 20XX n-1 paiement de janvier à juin 20XX soit : CHF **240.-**
  - En août 20XX paiement de septembre à décembre 20XX soit : CHF **160.-**

### Attention :

Afin d'assurer une bonne gestion du club et d'en limiter le travail administratif, nous vous remercions d'avance de bien vouloir mentionner sur le BVR dans « communication » :

1. le Code membre
2. le nom et prénom du membre.
3. le détail de votre paiement. (période, licence, etc.).

### Licences :

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2010, la Fédération Suisse de Judo et Ju-Jitsu (FSJJ) a rendu obligatoire l'achat du passeport et de la licence pour tous les membres. L'Assemblée des Délégués du 1er juin 2019 a modifié le règlement des membres FSJJ. La licence annuelle de la FSJJ est obligatoire pour tous les membres. Dans un premier temps, la licence est gratuite pour les ceintures blanches la 1<sup>ère</sup> année. Le passeport est obligatoire dès la ceinture jaune.

Le prix est de :

- passeport                    -> CHF 30.-   achat unique
- licence annuelle           -> CHF 70.-   achat annuel, pour les membres
- > CHF 40.-   achat annuel, pour les membres.

Ces montants sont reversés intégralement à la Fédération Suisse de Judo et Ju-Jitsu.

Le paiement du passeport et de la licence est à rajouter à celui de vos cotisations.

**Nous vous rappelons que les cotisations sont dues jusqu'à la date de réception d'une lettre de démission, de mise en congé ou d'arrêt maladie/accident ( minimum 1 mois ).**

Le montant de la licence annuelle 20XX reste dû si au 1<sup>er</sup> décembre 20XX n-1, vous ne nous avez pas informé par écrit de votre démission.

En effet, la commande des licences 20XX se faisant courant décembre 20XX n-1, elle est payable d'avance par le club auprès de la Fédération Suisse de Judo et Ju-Jitsu.

**Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information aux horaires d'ouverture du secrétariat.**

**Centre Sportif des Pervenches**

20, av. de la Praille CP1628 – CH -1227 Carouge/GE

Tél. 022 343 32 33

Site web: [www.judo-club-carouge.ch](http://www.judo-club-carouge.ch) - E-mail : [secretariat@judo-club-carouge.ch](mailto:secretariat@judo-club-carouge.ch)